

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUCHEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : *Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice*

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : organisation et composition de la commission d'appels d'offres et pour les délégations de services publics

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET POUR LES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

- VU l'article 22 du Code des marchés publics relatif à la CAO
- VU les articles L1411-1 et suivants du CGCT ;
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026 ;

Le Président expose qu'en raison du renouvellement des conseillers communautaires, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission pour les Délégations de Services Publics.

Il précise que le nombre des membres titulaires est de 5, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, en plus du Président y siégeant de droit. Il doit être prévu un nombre égal de suppléants à celui des titulaires. Le receveur municipal ainsi qu'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, siègent à la Commission d'Appel d'Offres avec voix consultatives. Il est également proposé que chaque Vice-Président assiste aux CAO lorsqu'une affaire dépendra de ses attributions.

Enfin, il propose que les membres élus ci-après (titulaires ou suppléants) pourront également siéger à la Commission de délégation des services publics lors des procédures de Délégation de Service Public (DSP).

Par conséquent, le Président invite le Conseil de la Communauté de Communes à élire à bulletin secret ses représentants à la CAO et à la commission de délégation des services publics. La liste suivante a été déposée :

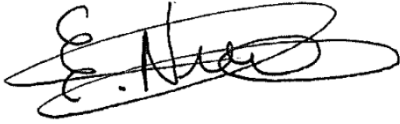
<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
Florent MONEYRON, Président	
Jean Baptiste GIRARD	Célia BERNARD
Daniel PEYNON	Clément BONNEMOY
Cédric DAUDUIT	Yannick DUPOUË
Jean François CHAUVEAU	Cyrille MINGAT
Bernard FRASIAK	Laurence GONINET

Résultat des votes :

- **34 Pour**
- **1 Nul**
- **0 Contre**

La composition de la CAO est donc arrêtée comme ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

